

MAÎTRISE EN GÉNIE AÉROSPATIAL CHEMINEMENT AVEC PROJET – SCHÉMA TEMPOREL

MODÈLE DE DÉROULEMENT – ADMISSION À L’HIVER DURÉE DE 20 À 24 MOIS

| Première année | | | |
|------------------------------|--------------------------------|--|--|
| Trimestre | Hiver 1 | Été 1 | Automne 1 |
| Activités obligatoires | AMC703 | AMC702 GMC747 GMC791 | AMC704 |
| Activités à option | 3-6 crédits | | 3-6 crédits |
| Activités au choix (0-6 cr.) | 0-3 crédits | | 0-3 crédits |
| Total crédits | 9 | 9 | 9 |
| Lieu de formation | Sherbrooke | Sherbrooke | Sherbrooke |
| Deuxième année | | | |
| Trimestre | Hiver 2 | Été 2 | Automne 2 |
| Activités obligatoires | | GMC809 (9 cr.) | Suite du projet (s’il y a lieu) – inscription en rédaction |
| Activités à option | 9 crédits (hors établissement) | | |
| Activités au choix (0-6 cr.) | | | |
| Total crédits | 9 | 9 | |
| Lieu de formation | Montréal | Sherbrooke | Sherbrooke |

Remarques importantes sur ce modèle :

- Une inscription à temps complet comporte de 9 à 18 crédits. Le nombre exact de crédits inscrits en cours à option ou au choix par trimestre est à la discrétion de la personne étudiante, mais nous recommandons de suivre le modèle ci-dessus pour faciliter le déroulement du programme.
- Une inscription à temps partiel (moins de 9 crédits) est possible **SEULEMENT** pour un trimestre si les activités inscrites correspondent aux **derniers crédits** du programme.
- La réussite des cours en 16 mois permet de réaliser un trimestre entier (quatrième trimestre) dans un établissement partenaire.
- Voir les informations complémentaires aux pages 2 et 3 pour plus de renseignements importants sur le déroulement du programme.

MAÎTRISE EN GÉNIE AÉROSPATIAL

CHEMINEMENT AVEC PROJET – SCHÉMA TEMPOREL

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES IMPORTANTES

Activités du programme

- La liste des activités obligatoires et à option de la maîtrise est disponible dans la [fiche technique du programme](#).
- La sélection des activités à option ou au choix se fait selon l'offre de cours chaque trimestre, en fonction des activités offertes et des places disponibles.
- La [planification provisoire des activités](#) est disponible sur le site de la Faculté de génie. À noter que certains cours répertoriés dans cette liste ne sont **pas** des cours à option de la maîtrise en génie aérospatial (voir la fiche du programme).
- Une inscription à temps complet comporte de 9 à 18 crédits. Le nombre exact de crédits inscrits en cours à option ou au choix par trimestre est à la discrétion de la personne étudiante, mais nous recommandons de s'appuyer les modèles présentés ici pour faciliter le déroulement du programme.
- Une inscription à temps partiel (moins de 9 crédits) est possible **SEULEMENT** pour un trimestre si les activités inscrites correspondent aux **derniers crédits** du programme.
- La personne étudiante planifie elle-même le déroulement de son programme.
- Le dépassement de **1 ou 2 crédits** du nombre de crédits dans le programme entraîne une facturation supplémentaire pour les crédits excédentaires, mais les crédits sont calculés comme faisant partie du programme. Le dépassement de **3 crédits ou plus** du nombre de crédits prévus dans le programme entraîne la facturation supplémentaire en **cours hors programme** pour les crédits excédentaires. Voir les [frais de scolarité](#) en vigueur pour les frais applicables.

Cours hors établissement

- L'obtention du diplôme de maîtrise en génie aérospatial requiert de cumuler entre 6 et 15 crédits en cours hors établissement dans un établissement partenaire : l'[École de technologie supérieure](#), la [Polytechnique Montréal](#), l'[Université Concordia](#), l'[Université McGill](#) et l'[Université Laval](#) (Québec).
- L'inscription aux cours hors établissement peut être fait dans un ou plusieurs trimestres.
- Les cours choisis dans les établissements partenaires doivent être des cours de la fiche du programme dans l'établissement d'accueil.
- Les cours inclus dans la fiche de la maîtrise en génie aérospatial de l'établissement d'accueil (à l'exception des études de cas) sont reconnus en allocation de crédits en cours **à option** dans la maîtrise à l'Université de Sherbrooke.
- Les activités d'études de cas sont reconnues en équivalence au cours **obligatoire** GMC791.

- Un maximum de 3 crédits en cours hors établissement qui ne font pas partie de la fiche du programme de maîtrise en génie aérospatial de l'établissement partenaire peut être reconnu en allocation de crédits cours **au choix** sous les conditions suivantes :
 - L'inscription à un cours au choix (maximum de 6 crédits dans le programme) est toujours possible pour la personne étudiante.
 - Le cours est offert par un établissement partenaire.
 - Le cours est dans un domaine connexe ou utile au génie aérospatial : gestion, génie industriel, anglais langue seconde, etc.

Étude de cas (GMC791)

- Les activités d'études de cas sont offertes dans tous les établissements partenaires du programme de maîtrise en génie aérospatial.
- L'activité d'étude de cas de l'Université de Sherbrooke ([GMC791](#)) est offerte au trimestre d'été.
- Il est possible de compléter l'étude de cas en cours hors établissement (par exemple [AER6611](#) à la Polytechnique Montréal). Le cas échéant, le cours est reconnu en équivalence à GMC791.

Lieu de formation

- La présence en personne sur le campus principal est **requis** pour tous les trimestres durant lesquels des cours sont inscrits à l'Université de Sherbrooke.
- Les cours hors établissement qui sont inclus dans la fiche de la maîtrise en génie aérospatial des établissements partenaires sont normalement offerts en personne.
- Le projet est réalisé dans un laboratoire de la Faculté de génie.

Projet

- L'inscription au projet est fortement recommandée en fin de programme.
- Il est possible de suivre des cours en parallèle à la réalisation du projet.

Stage industriel optionnel

- Le stage industriel est une activité à option du cheminement avec projet ([GMC793](#)).
- L'inscription à des cours en parallèle au stage industriel n'est pas recommandée.

Trimestre d'été

- Le programme comporte des cours obligatoires au trimestre d'été. Les interruptions d'études pour des motifs discrétionnaires ne sont **pas** autorisées à ce trimestre.